



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DELEGUE AU BUDGET
ET A LA REFORME BUDGETAIRE

Paris, le - 1 AOUT 2002

N° 1C-02-3189

Mesdames et messieurs les Ministres
et Secrétaires d'Etat

Objet : Prorogation de la régulation républicaine.

Par lettre du 25 février 2002, la Secrétaire d'Etat au budget faisait part aux membres du Gouvernement de la mise en place d'un dispositif de régulation républicaine portant sur les crédits disponibles des titres III et IV, ainsi que sur les autorisations de programme des titres V et VI. Cette procédure devait prendre fin le 31 juillet.

Dans l'attente de la mise en place du dispositif de sécurisation de l'exécution budgétaire qui vous sera notifié prochainement, la procédure instituée par la lettre du 25 février 2002 demeure en vigueur, selon les mêmes modalités.

Bien cordialement

Alain Lambert